20.

TABLEAU

DE LA

VIE POLITIQUE ET PRIVEE

DES DÉPUTÉS

A LA LÉGISLATURE ACTUELLE.

Case
FRC
8602

Ier. CAHIER.

VIE DE M. CHABOT.

A PARIS,

De l'Imprimerie du *Tableau de la vie privée et politique des députés*, *rue de Chartres*, N°. 67.

1792, l'an IV de la liberté.

MdW 17412

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

AVERTISSEMENT.

L'esprit de parti qui caractérise la plupart des ouvrages périodiques destinés à faire connoître nos représentans, n'a jamais trouvé de milieu entre la louange la plus dégoûtante et la censure la plus amère. De-là cette diversité d'opinions, cette opposition de jugemens sur ceux dont on entend dire à-la-fois et tant de bien et tant de mal; de-là cet engoûment ou cette haine pour des hommes que l'on ne juge le plus souvent que sur les rapports menteurs ou exagérés des faiseurs de journaux. Sans doute il ne seroit pas impossible de ramener tous les sentimens à une unité bien désirable; c'est ce que nous allons essayer de faire dans un Tableau de la vie politique et privée des députés à la législature actuelle.

En nous livrant à cette entreprise, notre intention n'a été ni de publier un libelle, ni de présenter une apologie. Historiens fidèles et impartiaux, nous nous bornerons à donner un compte exact des opinions émises dans l'assemblée nationale par nos 745 représentans, en y joignant tous les détails de leur vie privée. C'est sur-tout en examinant ce qu'ils ont fait et ce qu'ils ont été avant et durant la révolution, qu'il deviendra facile d'apprécier les motifs qui les dirigent dans la carrière législative. L'homme ne se montre jamais mieux, tel qu'il est réellement, que dans les circonstances où, dépouillé de toute représentation, il échappe en quelque sorte à tous les regards. Comme il seroit possible qu'il y eût de l'inexactitude dans quelques-uns des renseignemens que nous nous sommes procurés, nous accueillerons avec reconnoissance toutes les réclamations bien motivées que l'on nous fera parvenir. Nous mettrons en usage, avec la même bonne volonté, les anecdotes authentiques et particularités que nous fourniront les personnes jalouses de contribuer au succès d'une entreprise déterminée par le désir de devenir utile à nos concitoyens.

Conditions de la souscription.

La totalité de cet ouvrage sera de 2000 pages environ. Il paroîtra par livraisons successives, et sera terminé à la fin de la législature actuelle.

Le prix est de 30 liv. pour Paris et de 36 liv. pour les départemens, franc de port.

Les lettres devront être affranchies et adressées à M. J. M., éditeur de la Vie politique et privée des députés, rue de Chartres, n°. 67, où l'on souscrit, ainsi que chez tous les libraires du royaume.

N. B. *On s'abonne au même bureau pour le nouveau Journal de la rue de Chartres, n°. 67.*

TABLEAU

DE LA VIE POLITIQUE ET PRIVÉE DES DÉPUTÉS A LA LÉGISLATURE ACTUELLE.

VIE DE M. CHABOT.

Bona multa, mala multa, mediocria multa.
MARTIAL.

LA naissance du fameux Raynal avoit illustré le petit village de Saint-Genis, près Rhodez; mais il auroit manqué quelque chose à sa gloire s'il n'avoit encore produit son pendant, M. Chabot, dont nous allons présenter la vie politique et privée.

Les grands hommes paroissent ordinairement sur la scène du monde accompagnés d'événemens extraordinaires. Cependant, l'histoire de notre héros ne nous présente que des faits simples, soit par oubli des chroniqueurs du temps, soit que la nature fût lassée de faire des prodiges.

Nous devons donc rejetter, comme des contes apocriphes, les prétendues visions (1) de madame Chabot,

(1) *La chèvre, &c. — Les visions étoient très-communes autrefois. La mère de saint Dominique, fondateur des* jacobins, *étant enceinte, réva qu'elle accouchoit d'un petit chien qui mettoit le feu dans le monde avec un flambeau allumé qu'il tenoit dans sa gueule.* Voyez le frontispice de la porte de l'ancienne communauté, rue des Filles-Saint-Thomas.

adoptées par quelques journalistes. Ce qui est certain, c'est que les efforts prématurés de M. Chabot *fœtus* pour sortir de la prison maternelle, annoncèrent un être récalcitrant, et dévoré d'un désir précoce pour la liberté naturelle.

En 1758, Mrs. Chabot père se donna autant de peine pour la naissance du jeune enfant, que si son droit de paternité n'eût fait aucune contestation parmi les beaux-esprits de son voisinage. Il le présenta lui-même au lavoir baptismal, et lui fit donner le nom de *François*, ce qui annonçoit assez qu'il devoit être un jour l'ornement de l'ordre séraphique; et l'événement a justifié la prédiction du *bédeau* de la paroisse, qui, le premier, en fit la remarque judicieuse.

Nous regrettons de ne pas offrir un tableau de ses progrès rapides dans les sciences naturelles et surnaturelles, pour nous hâter de le suivre dans le réfectoire des capucins de Toulouse, où sa réputation l'avoit précédé depuis long-temps; le voir endosser le froc, et prononcer les vœux de pauvreté et chasteté qui ont toujours dirigé scrupuleusement sa conduite, si nous en croyons M. * * *, chirurgien avignonois. A cette époque, M. Chabot fut débaptisé et nommé père *Augustin*, c'est-à-dire, *petit-Auguste*. Douteroit-on, d'après cela, qu'il ne dût pas être un jour de la famille des Césars!

Après l'épreuve ordinaire du noviciat, et avoir donné un gage non équivoque de ses talens à Toulouse et à Carcassonne, il fut nommé successivement professeur de mathématiques, philosophie et théologie. Ici nous observerons avoir entendu nous-mêmes M. Chabot exprimer le désir de voir rétrograder le temps politique où nous vivons vers celui de son professorat. « Jadis, disoit-il, mes calculs mathématiques étoient toujours justes, ma philosophie toujours bien raisonnée, ma théologie sans contradictions; et maintenant, dans la carrière législative, mes principes ne s'accordent plus avec ma raison, mes calculs sont erronés, mon infaillibilité est une chimère; aussi-tôt que j'ouvre la bouche, mille cris étouffent la mienne, c'est le règne de l'anarchie. Etant professeur, disoit-il encore, j'avois quatre pièces, un bon

lit, je n'étois pas toujours seul ; ma bourse étoit bien garnie..... : législateur, je n'ai jamais mieux observé le vœu de pauvreté ».

M. Chabot, après avoir ainsi usé plusieurs chaires, fut nommé provincial, place honorable, qu'il abdiqua au bout d'une heure crainte de polygamie.

Celle de gardien l'attendoit malgré lui, car le gardien avoit un plat de moins que le professeur ; mais elle entraînoit avec elle fidélité et constance.

Dans cette sainte oisiveté il a écrit plusieurs opuscules ; mais nous ne ferons mention que de celui qu'il fit paroître en 1788. Il y prédisoit la révolution politique, et ne s'attendoit guère à la révolution religieuse.

Au milieu de sa carrière séraphique, l'assemblée constituante ouvrit les cloîtres, et M. Chabot, comme gardien de la capucinière de Rhodez, lâcha la bride aux enfans de saint François ; mais toujours ami de l'égalité, il blâma l'aristocratie monacale consacrée par l'article du décret qui accordoit une pension plus forte aux supérieurs qu'aux autres religieux ; et il nous a transmis le monument de ses principes dans une œuvre *posthume*.

Muni de quelques épargnes, de quelques présens, fruits de ses travaux corporels et spirituels, et de sa portion congrue, après dix années de capucinat, il sortit du couvent. Ennemi juré du faste, il n'endossa que des habits qui pussent annoncer ce qu'il avoit été, ce qu'il étoit, ce qu'il devoit être. Les cloches de tous les villages du département sonnèrent son entrée dans le monde ; chaque père de famille vouloit l'avoir à sa table, les jeunes gens dans leurs fêtes, les mères le pressoient contre leur sein, et les filles.....

La renommée d'un feu capucin de cette espèce parvint bientôt jusqu'à M. Grégoire, ex-député, évêque de Blois, qui l'appela auprès de lui en qualité de vicaire épiscopal. A peine occupoit-il cette place depuis six semaines, que le corps électoral du département du Loir et Cher fut convoqué pour nommer les députés à la première législature. On sent qu'un grand homme n'avoit pu échapper à

la sagacité des citoyens qui composoient l'assemblée primaire de Blois : c'est dire assez qu'il fut électeur.

Pendant les séances du corps électoral il ne fit pas moins briller d'éloquence dans la tribune du peuple, qu'il n'en avoit montré autrefois dans la chaire apostolique.

Après la nomination du troisième député, M. Chabot, mécontent d'un choix qui entraînoit avec lui la perte de la chose publique, se sentit tout-à-coup dévoré d'un feu sacré, et prit la parole pendant deux heures, pour reprocher à ses collègues l'élection qu'il croyoit mauvaise par l'insuffisance des uns et l'aristocratie des autres ; et après avoir dit fort éloquemment qu'ils étoient tous des *grues* et des *gobe-mouches*, il fut, par ce fait, nommé quatrième député.

A l'instant les bons habitans de la Beauce, l'ame encore émue des mouvemens oratoires de M. Chabot législateur, le portèrent en triomphe à la tribune, où il parut avec la modestie d'un simple citoyen, plus pénétré de l'amour du bien public que de l'orgueil d'en être l'objet ; et dans la conviction intime d'un homme qui sent ce qu'il vaut, refusa le titre de législateur, en prononçant ces mots remarquables : *Le motif de ma non-acceptation est que je crois ma présence, comme vicaire épiscopal, plus utile à Blois que comme législateur à Paris.* Des cris de désespoir, des gestes de fureur patriotique le forcèrent à se charger de la mission importante qui lui étoit confiée.

M. ***, jacobin zélé, craignant que le havre-sac d'un capucin, ne fût pas une propriété foncière suffisante pour y asseoir la contribution d'un marc d'argent, et ne voulant pas priver l'empire d'un second messie visiblement envoyé par le ciel pour recréer le genre humain, fut chez M. Chabot et lui offrit la propriété d'une maison nationale de 10,000 l. qu'il venoit d'acquérir en son nom. Celui-ci refusa d'une main l'offre obligeante du patriote, et de l'autre tirant un papier de sa poche ; fit voir qu'il n'étoit que trop riche, puisqu'il avoit acquis une

vigne nationale de 6000 liv. dont il avoit payé 4000 à-compte.

Dans l'intervalle de sa nomination, jusqu'au moment où il devoit se rendre à Paris, son temps fut employé à préparer quarante-deux discours oratoires, trois grosses de dénonciations, un scrupule de b. . . s. . . et un recueil de gentillesses pour les pénitentes du p. . . . . r. . . . , qui, par parenthèse, lui ont bien témoigné leur reconnoissance de tous les efforts qu'il avoit fait pour elles.

Aussi-tôt que sa nomination fut connue à Paris, il y eut ordre d'allumer les réverbères et de balayer les rues. M. Chabot arriva par le coche jusqu'à la porte du Postillon par Calais, rue Basse-du-Rempart. Là il trouva logement superbe et table excellente pour la modique somme de 100 liv. par mois. Surpris d'une telle munificence, il ne croyoit voir dans tout ce qui l'environnoit que la liste civile et ses agens.

Ce fut alors que son incorruptibilité fut mise au creuset. Mlle. B***, jeune beauté, aussi séduisante par ses charmes, que par son esprit, fut, par procuration de l'hôtel M.....c, envoyée près de M. Chabot pour lui prodiguer ses faveurs, et par-là distiller un poison très-lent dans son ame. Mais comme il arrive souvent que l'indifférence se change en amitié, l'amitié en amour, et l'amour en aveuglement, il arriva, soit par l'effet d'une intimité habituelle, soit qu'elle fut pénétrée de l'horreur de sa mission, soit par un reste de probité à la mode, qu'elle ne put se contenir; et un jour le pressant contre son sein, dans un moment où l'on ne refuse rien : « C'est assez » dissimuler, lui dit-elle, il faut que tu sache que » je suis déléguée auprès de toi pour t'engager à » prononcer un discours contre Brissot. La récompense qui m'est promise est de 20,000 liv.; cette » somme est bonne à gagner. Veux-tu parler d'une » manière douteuse contre l'ami des noirs? Il peut » fournir à toutes les satyres comme à tous les éloges. » Aussi-tôt, je vais toucher l'argent, et tu en seras » de moitié ».

table peut et doit porter un jugement sur celui dont il transmet l'histoire à la postérité ; c'est par des actions de désintéressement, d'autant plus louable qu'il est plus rare ; c'est lorsque deux passions, l'amour et l'intérêt, luttent contre l'honneur et l'amitié, et que l'homme ne balance pas à les suffoquer par le sentiment de probité qui le domine ; c'est alors, dis-je, que l'on doit effacer de la mémoire des instans d'un égarement pardonnable, pour ne plus se ressouvenir que de l'héroïsme de l'action : c'est assez dire qu'un sentiment de mépris et d'indignation frappa les sens de M. Chabot ; et que le feu qui brûloit alors dans ses veines pour alimenter une passion douce, devint un tison de fureur contre l'embaucheuse. « Allez, lui dit-il, partez, et que je » ne vous voye jamais ». Et fidèle à ses principes, il ne l'a jamais vue.

Il quitta cet asyle, imprégné de miasmes corrupteurs, pour aller demeurer avec l'ami *Grangéneuve*, rue Saint-Thomas-du-Louvre, où un domestique infidèle, trop ami de l'égalité, s'empara du fond du sac, qui consistoit en cent beaux petits *Corsets*, si nécessaires à la végétation politique et animale de M. Chabot.

Un capucin se console facilement de la perte de sa bourse ; mais sa santé est trop précieuse au salut du genre humain pour qu'il puisse en faire le sacrifice aussi facilement. Cependant nous verrons le vertueux M. Chabot trouver matière à consolation dans ce double revers.

Au mois de décembre dernier une maladie cruelle le força de garder le lit, sans que les ressources de la médecine parussent apporter un grand soulagement à ses maux. Sa situation lui devenoit d'autant plus pénible, qu'il étoit plus convaincu des torts que son absence faisoit à la *chose publique*. Il sentit cependant la nécessité d'oublier pour un instant les grandes connoissances politiques, afin de reposer son imagination sur les charmes de la société. Comme autrefois (1) ce financier fameux ne savoit som-

(1) *M. Beaujon.*

meiller qu'au son d'une musique voluptueuse, et bercé par la main des graces, M. Chabot ne trouva de soulagement que dans la conversation de mademoiselle D. C., éprise d'un grand intérêt pour le rétablissement de la santé de ce *membre*. Elle donnoit deux heures chaque soir à ses tendres sollicitudes, et chaque séance n'étoit qu'une minute pour elle et pour lui. Un amour né sous des auspices si heureux, ne pouvoit pas être de courte durée, et nous aurons soin d'en donner l'histoire dans tous ses détails.

Vers le déclin de sa maladie il lui survint un érésipelle à la cuisse. A cette époque l'affaire de l'ex-ministre Bertrand fut agitée dans le sein de l'assemblée nationale, et M. Chabot n'eut pas le bonheur de s'y trouver. En apprenant l'indulgence du corps législatif, il éprouva une révolution telle, qu'il s'ensuivit une transpiration abondante pendant la nuit. Dès le matin l'érésipelle disparut, et il pût paroître à la tribune : *C'est*, disoit-il plaisamment, *ce qui pouvoit arriver de plus heureux dans cette affaire.*

Au commencement de sa maladie, il n'eut pas de peine à s'appercevoir que son médecin, loin de le soulager, ajoutoit à ses maux, parce que son nom entretenoit une idée fatiguante et dangereuse pour un homme libre comme lui. En effet, quel contraste ! M. Chabot avoit pris pour médecin M. *Leroi*. L'expérience lui fit connoître le danger auquel il s'étoit exposé, et craignant que le conseil d'un monarque de nom n'influât trop sur son esprit, il appella M. ....., chirurgien-révolutionnaire d'Avignon. C'est alors qu'à la suite d'une confiance commandée par l'identité des principes, M. Chabot déploya dans toute sa vigueur le caractère de *représentant*.

Le 19 février 1792, jour où le Thermomêtre étoit sept degrés au-dessous de la glace, un membre de l'assemblée nationale, étonné de le voir réparoître dans la salle, après une maladie aussi douloureuse, avec un air de printemps, lui domanda s'il avoit froid. *Pas du tout*, répondit M. Chabot,

depuis que les journalistes m'ont mis dans la casserole.

In illo tempore, M. Charrier, évêque de Rouen, donna sa démission par un repentir scrupuleux de son serment. Les électeurs s'assemblèrent pour nommer un nouveau prélat ; et leur intention étoit de choisir un esprit fort et un patriote éclairé. La réputation de M. Chabot étoit parvenue depuis peu à Rouen, et M. A.***, son ami, avoit employé toutes les trompettes de la Renommée pour prévenir le corps électoral en sa faveur. Déja chacun étoit convenu de son mérite, lorsqu'un électeur, astronome de son métier, fit, pendant le ballotage, un conte sur ses observations planétaires ; il fit succéder *Mercure à Venus* : et par un amphygouri qu'il nous est impossible de rendre fidèlement, il détourna les électeurs ; et il s'en fallut de peu de voix que M. Chabot ne montât sur le siége épiscopal ; il en avoit même déja reçu les complimens, que tout le monde convint lui appartenir pour un temps ou pour un autre.

En attendant, il prit fantaisie à M. Fache, son collègue, de lui faire essayer une crosse qu'il avoit fait fabriquer exprès pour lui. Un garde national vint demander M. Fache aux Jacobins, et s'adressa à M. Chabot, qui lui dit que c'étoit une erreur de croire que M. Fache pût être en ce lieu, puisqu'il n'étoit qu'un f.... ministériel. Le garde fit part de l'épithète honorable au député, qui demanda une explication à M. Chabot. — Je n'en ai pas d'autre à vous donner, dit-il, sinon que je vous ai appelé f.... ministériel. — Eh bien, dit l'offensé, sortez. — Volontiers, répliqua M. Chabot, que deux témoins nous suivent. Mais comme, au lieu de deux, beaucoup de monde s'empressoit d'entourer les combattans, M. Fache crut qu'il étoit prudent d'ajourner l'affaire.

M. Jaucourt, non moins brave que M. Fache, menaçoit depuis long-temps M. Chabot. Celui-ci s'étoit plaint plusieurs fois de ce que M. Jaucourt lui avoit dit : Je veux vous saluer à coups de canne ; mais j'ai remis ce soin à mon laquais. -- Je reconnois

prenez la défense des valets à l'assemblée, il est juste qu'ils prennent la vôtre dans les rues. Au moment qu'il figuroit, un soufflet sur les joues de M. Jaucourt, le pacifique D.....t vint les interrompre, pour dire à l'un qu'il y avoit séance aux Jacobins, et à l'autre aux Feuillans.--Les capucins, disoit M. Jaucourt en s'en allant, sont plus *crânes* que je ne croyois.

Nous n'avons plus entendu parler depuis, ni du bâton, ni du laquais. Quel plaisir d'être inviolable!

Avant de parler de ses talens, nous occuperons nos lecteurs de ses amours. Il n'y a rien, peut-être, de plus précieux à un législateur qu'une femme *sûre*, dont le conseil n'est pas indifférent, dont l'ame est désintéressée, dont la prudence est à l'épreuve, dont le mérite est assez avéré pour être au-dessus de ces petites foiblesses de l'amour propre. Mademoiselle D. C. est la personne qui réunissoit toutes ces qualités, et un sentiment inexprimable l'entraînoit à aimer M. Chabot; ce qui lui fit dire que quoique la fortune fut sans pudeur, elle rougissoit cependant à la vue du mérite.

Mademoiselle D. C., sans avoir les traits de la beauté, en avoit toutes les graces. Elle fut d'abord femme de chambre de madame Adélaïde; mais son goût pour les nouveaux principes, et une petite fortune de 3,000 livres de rente, lui firent bientôt abandonner cet emploi pour jouir tranquillement du fruit de ses épargnes, et se livrer à la connoissance des affaires politiques. Elle fréquentoit les tribunes de l'assemblée; le discernement qu'elle mettoit dans la manière d'applaudir la fit remarquer des députés, qui s'empressèrent de lui offrir chaque jour des billets. Elle eut tant de fois occasion d'admirer l'éloquence de M. Chabot, qu'à la fin elle ne put se défendre d'une secrette ardeur de l'épouser. Une grande passion ne se cache point; mademoiselle fit connoître la sienne chez la ci-devant baronne de ...., qui, charmée de concourir à son bonheur, invita M. Chabot à dîner chez elle, pour lui faire part du traité d'alliance. M. B.....e fut chargé de la rédaction; mais M. Chabot fut cruel pour la première

fois de sa vie, et ne voulut acquiescer à aucune proposition de mariage. Cependant, il ne cessa point de la voir et de prêter l'oreille à ses propos obligeans, invita même, à son tour, la baronne et sa compagnie. Au dessert, le patriote de L.....y voulut conclure le pacte de famille. Mais monsieur Chabot, toujours ferme dans ses principes de liberté indéfinie, refusa ce bonheur, et lui remit une lettre à la tribune, par laquelle il exprima que ses occupations et ses principes ne lui permettoient pas de cultiver sa connoissance autant qu'il auroit voulu. 5i.

Nous allions quitter la vie privée de M. Chabot pour faire connoître ses travaux politiques. En arrivant à l'assemblée nationale, il étoit naturel qu'il s'occupât à mettre en œuvre les matériaux qu'il avoit assemblés dans l'espace qui s'étoit écoulé entre sa nomination et son entrée à l'assemblée législative. Il débuta donc par le paquet le plus volumineux, celui des dénonciations contre les ministres. Tous eurent en lui un ennemi redoutable ; tous furent marqués au même coin, si l'on en excepte la trinité populaire qui a emporté les regrets de la nation.

Une des grandes discussions où il pouvoit faire briller son éloquence fut celle des Avignonais. Voici l'argument qu'il établit pour faire adopter l'amnistie. « Le peuple du Comtat, disoit-il, ne pouvoit être » jugé par les loix papales, parce qu'il s'étoit dé- » claré indépendant du souverain pontife : il ne » pouvoit être jugé par les loix françaises, parce » qu'elles n'y étoient pas encore connues officielle- » ment ; il ne restoit donc que la loi du plus fort ; » le droit de la guerre, qui pût les juger, et on » sait qu'elle n'est pas toujours l'expression de l'hu- » manité ».

Un trait moins connu et qui mérite d'être publié, parce qu'il peint au naturel la probité de M. Chabot, est sa querelle avec un sieur d'Aragon. Cet homme vint un jour pour demander M. Belleroche, et s'adressa par hasard à M. Chabot, alors dans l'habillement d'un homme convalescent. Instruit qu'il étoit député, il lui fit part de l'objet de sa demande, qui

étoit d'une récompense de 25,000 l. pour prétendue découverte de faux assignats en Angleterre.

M. Chabot prêta beaucoup d'attention à ses discours, et ne fut pas long-temps à s'appercevoir qu'ils parloient d'un homme très-suspect par ses opinions politiques. Son incivisme, joint aux qualités de fonctionnaire public avouées par le sieur d'Aragon, lui donnèrent de la défiance. Le prévenu ayant demandé à M. Chabot s'il croyoit qu'il y eût un seul député à l'assemblée qui s'opposât au projet de décret à présenter par M. Belleroche, il lui répondit : *Moi, je m'appelle François Chabot.* Et il fut de parole. D'Aragon confus, foudroyé, disparut, pour se venger par une calomnie digne de ses premières démarches. Il publia dans le Journal de Paris :

« Que vers midi un homme sec, vêtu d'un habit vert-pomme, avec un chapeau rond rabattu, l'avoit arrêté à vingt pas de l'hôtel où il loge, et qu'il lui dit : Quoique le rapport du comité soit fondé, M. Chabot a un grand avantage sur vous, il peut, du haut de la tribune, annoncer des faits qu'il faudra démentir. Si vous voulez m'autoriser à lui offrir 12,000 l. le nouveau rapport passera sans la moindre opposition ».

M. Chabot ne daigna pas répondre à cette calomnie, ni aux sollicitations et lettres que le sieur d'Aragon ne cesse de lui envoyer. Nous reviendrons sur cette affaire à l'article de M. Belleroche.

M. Mulot, compromis dans les orages de la révolution du Comtat Venaissin, a plusieurs fois occupé l'assemblée nationale de ses fautes dans le rôle de commissaire civil. M. Chabot, soit par confiance dans la robe monacale, soit pour engager M. Mulot à ne point abandonner le caractère qu'il a pris en arrivant au sénat français, a manifesté le désir de le défendre. Quoique. . . .

Dans les honneurs accordés aux soldats de Château-Vieux, il prétendit moins couronner les individus, que les dédommager de la prolongation de leurs chaînes.

M. Carra parloit depuis long-temps du comité autrichien ; enfin un jour il cita MM. Montmorin et

Bertrand comme les chefs de ce conciliabule. Les deux ex-ministres portèrent plainte au juge de paix Larivière, qui aussi-tôt lâcha un mandat d'amener contre M. Carra. Nous ne devons pas dissimuler qu'il montra dans son interrogatoire un esprit plus foible que dans ses Annales; mais sans nous arrêter ni aux demandes insidieuses du juge de paix, ni aux réponses maladroites du prévenu, nous dirons seulement qu'il a dit tenir les faits de MM. Chabot, Merlin et Bazire. On sait que M. Larivière a été transféré à Orléans pour avoir envoyé la gendarmerie nationale exécuter les mandats d'amener contre ces membres.

M. Chabot parut quelque temps après, à l'appui de 182 pièces pour réduire en poudre tous les fauteurs de l'Autriche. Dans la grande énumération de ceux qui figurent dans ce singulier ordre du jour, on doit remarquer M. Sage, député de Rhône et Loire, pour avoir été convoqué à un comité autrichien, mais M. Sage n'avoit vu que la salle des Feuillans; M. Beaumarchais, pour recelement de cinquante mille fusils retenus chez l'étranger; M. Duport du Tertre, comme fauteur du système des deux chambres; MM. Montmorin et Bertrand, pour alimenter la haine de l'Autriche contre la France, et lui communiquer les moyens de nuire; un *Coutelier*, comme fabricateur de 200 fusils pour madame Adélaïde; M. Lafayette, comme prévenu d'intelligence avec les émigrés; enfin plusieurs laquais, robins, et autres gens de lettres, comme participant au même complot. On sait que par une mal-adresse qui ne peut s'excuser, par un desir brûlant du bien public, il avoit ramassé une foule de diffamations contre les généraux, et que l'assemblée crut devoir, par prudence, arrêter l'effet de ses déclamations, en dévouant au mépris les pièces relatives à leurs fonctions.

Il faut cependant convenir que dans la phalange des dénoncés, il se trouvoit des gens vraiment suspects et des titres très-probans; mais la prolixité et le genre de l'orateur détruisirent tout le fruit que le salut public eût pu en tirer entre des mains plus circonspectes.

On ne sera point surpris du grand nombre de titres qu'il avoit entre les mains, lorsqu'on saura qu'il est membre du comité de surveillance, et que jamais ministre n'eut de relations aussi étendues que M. Chabot, les lettres lui arrivant par quintaux, les mémoires par tonne, et les vérités sur un ballon.

La question sur les prêtres réfractaires l'avoit occupé, et nous fûmes très-surpris d'entendre M. Chabot se restreindre à un simple serment d'allégeance contre eux : aussi eut-il bien à se repentir de cette modération aux Jacobins.

Trois particuliers du fauxbourg St.-Antoine dénoncèrent M. Chabot à l'assemblée nationale comme agitateur des troubles qui eurent lieu dans la journée du 20 juin, et lui supposèrent le dessein d'avoir voulu faire assassiner le roi. M. Chabot prononça ces mots remarquables : « Je rends graces à mes calomniateurs, parce qu'ils me mettent dans le cas de montrer une modération que l'assemblée nationale ne m'a pas encore connue ». Il avoua ensuite qu'il s'étoit trouvé à une assemblée de la section des Quinze-Vingts, dans une église du fauxbourg Saint-Antoine; mais qu'il avoit détourné les habitans par tous les moyens qui étoient en son pouvoir, de faire la pétition à main armée. Il ajouta que son opinion avoit été adoptée, et consignée même au procès-verbal; mais que par une fatalité inconcevable, ses démarches avoient été infructueuses.

Il avoit montré le même éloignement pour la démarche du 20, dans la tribune des Jacobins, où il insistoit pour l'ajournement de la sainte insurrection.

Nous pouvons assurer, par ce qui est parvenu à notre connoissance, que M. Chabot, le 19 juin, soutint la même opinion dans un souper chez M. Santerre, son intime ami. La dénonciation n'eut pas de suite; mais les dénonciateurs existent, quoiqu'ils aient disparu au premier acte.

Il se dirige dans la constitution par ce principe : *Le salut du peuple est la loi suprême.* Il n'a pas craint de dire que pour remédier à nos maux il falloit une insurrection générale; mais, quant à l'idée, dit-il, de nous rendre constituans, je ne

crois pas que ceux, qui, dans l'assemblée nationale sont attachés à leurs sermens, et connoissent les principes, puissent proposer une semblable mesure. Elle sera, sur-tout, repoussée par les amis de la constitution.

Ecoutons-le parler aux jacobins contre la proposition faite par M. Réal, qui pensoit que les pouvoirs de Louis XVI peuvent être suspendus pour être exercés par les ministres comme en juin 1791.

« Il m'est bien démontré à moi François Chabot, membre du comité de surveillance, que Louis XVI a encore l'intention de quitter la capitale; mais la loi ne punit pas les intentions, et puis, elles ne sont pas bien prouvées à la majorité de mes collègues. Si le roi partoit, j'ai quelque raison de présumer qu'il s'arrêteroit à Metz; donc, la constitution à la main, on ne peut pas le déclarer déchu de la couronne.

Je sais bien que l'armée des émigrés se forme en son nom; mais Louis XVI a fait plusieurs proclamations pour condamner la conduite des rebelles d'outre-Rhin. Donc, il ne peut être déclaré déchu la constitution à la main. *Le déclarer en démence, seroit lui faire une grace que nos vœux désavoueroient*, &c.

Donc, nous ne pouvons pas le déclarer déchu constitutionnellement, pour faire exercer ses pouvoirs comme en 1791 ».

Nous aurions beaucoup d'anecdotes à réunir à celles-ci; mais comme les traits principaux appartiennent à d'autres députés, nous nous réservons de les faire connoître sous leur article.

Telle est, par exemple, l'histoire des amours de M. Fauchet, et des intrigues de M. C. . . n lors de la démission de M. de Narbonne, qui furent développées par M. Chabot aux Jacobins, et que nous rapporterons au mot *Fauchet*.

On a beaucoup parlé de l'universalité de Voltaire; mais est-elle comparable à celle de M. Chabot?

Nous l'avons vu passer d'une heureuse enfance au capucinat; de l'obscurité du cloître, se jeter dans le monde, et y occuper aussi-tôt la place honorable

de vicaire épiscopal ; de-là, voler au corps législatif, où il a été spadassin, orateur, accusateur public, etc. etc.

La chanson suivante, attribuée par quelques-uns à M. Chabot lui-même, et désavouée par sa modestie, nous fait voir qu'il est possédé d'une verve poétique. La voici : elle est dans le style des plaintes de Jérémie.

Infortunes et résolutions de M. Chabot.

On a beau, de toute manière,
Se parfumer d'eau de jasmin,
Sortant de la capucinière,
On sent toujours le capucin.

Je n'ai ni barbe ni sandale,
Mais on me connoît aisément,
Et mes allures monacales
Me trahissent à tout moment.

Dans un grand cercle encor dimanche
On me vit mettre sans façon
Ma tabatière dans ma manche,
Mon mouchoir à mon ceinturon.

L'autre jour à madame Luce,
Rendant un hommage nouveau,
Je pensois ôter mon capuce,
Et je fis tomber mon chapeau.

Hier la charmante Rosalie
Au Palais-Royal m'attaqua ;
Fort dévotement je m'écrie :
Ave, virgo, spes unica ! ! !

Jeudi soir je rendois visite ;
Me croyant toujours capucin,
Je dis au laquais de Mélite,
Annoncez le Père Augustin.

Je chante une chanson nouvelle,
J'espère un petit compliment :
Ah ! monsieur, me répond la belle,
Vous nazillez terriblement.

Je vois que par-tout je m'affiche ;
C'en est trop, je rentre au couvent,
Et contre une barbe postiche
Je vais troquer mes commettans.

Mais si ce troc n'est pas faisable,
Dans ma commode est mon destin (1) ;
En invoquant le préalable ....
J'ai mon cordon de capucin.

M. Chabot étant un mélange de sérieux et de grotesque, de plaisant et de ridicule, de sagesse et de folie, de courage et de foiblesse, de franchise et d'inconséquence, les couleurs que nous avons employées pour le peindre ont dû se ressentir de cette bigarrure de l'esprit humain.

Il est libéral jusqu'à l'excès, inconséquent de même, toujours intègre, quelquefois brusque, entraîné à toutes les passions pour servir la chose publique, et ses écarts lui appartiennent souvent moins, qu'à ceux qui, connoissant les foiblesses, l'ont mis en jeu. Des motions inconvenantes, des expressions propres à semer le trouble, peu de vues utiles, un petit nombre de réflexions sages, sont le tribut que nous devons à la vérité sur son compte.

Nous osons croire qu'en se défiant un peu de ses forces il n'en sera que plus utile, et déjà nous avons eu occasion de remarquer, qu'en s'exposant moins, il a été plus goûté à l'assemblée ; et nous ne craignons pas de dire, qu'il a donné la mesure de ce qu'il pourroit être, en parlant le 7 juillet pour l'impression de l'adresse de officiers municipaux de Paris sur la suspension de M. Pétion.

---

(1) *On nous assure qu'il conserve toujours son cordon.*

J.M.